

LA RÉFORME ANTI-ENDOMMAGEMENT : des obligations pour tous les acteurs du DP

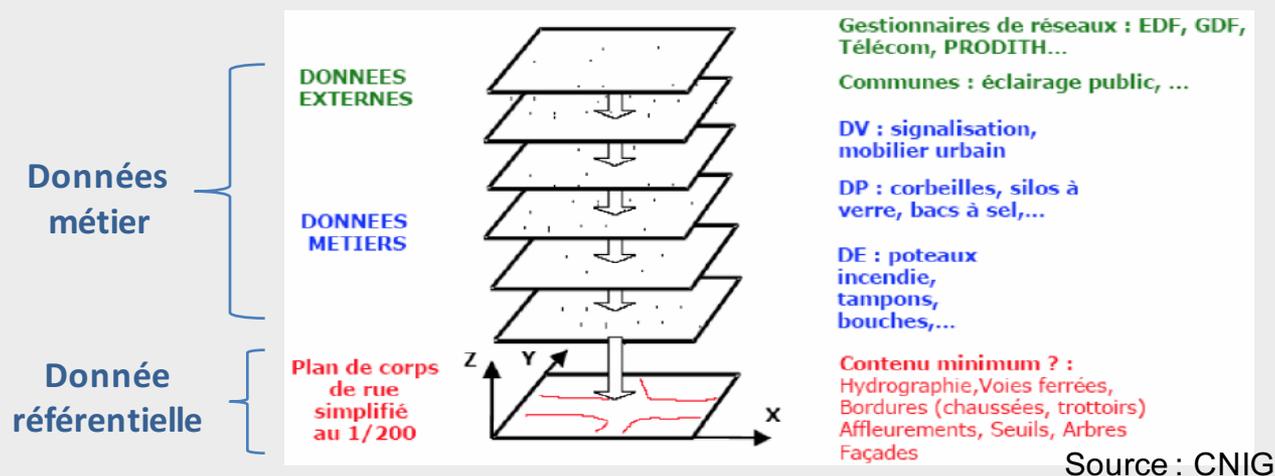
- La nécessité de pouvoir positionner les ouvrages en classe A impose la constitution d'un fond de plan de référence de précision <10 cm
- Le fond de plan de référence proposé → le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- Des spécifications édictées par le CNIG le 14 mai 2015
- Un protocole national de déploiement d'un PCRS signé le 24/06/2015 (collectivités locales, autorités concédantes pour l'énergie, exploitants de réseaux, professionnels de l'information géographique).



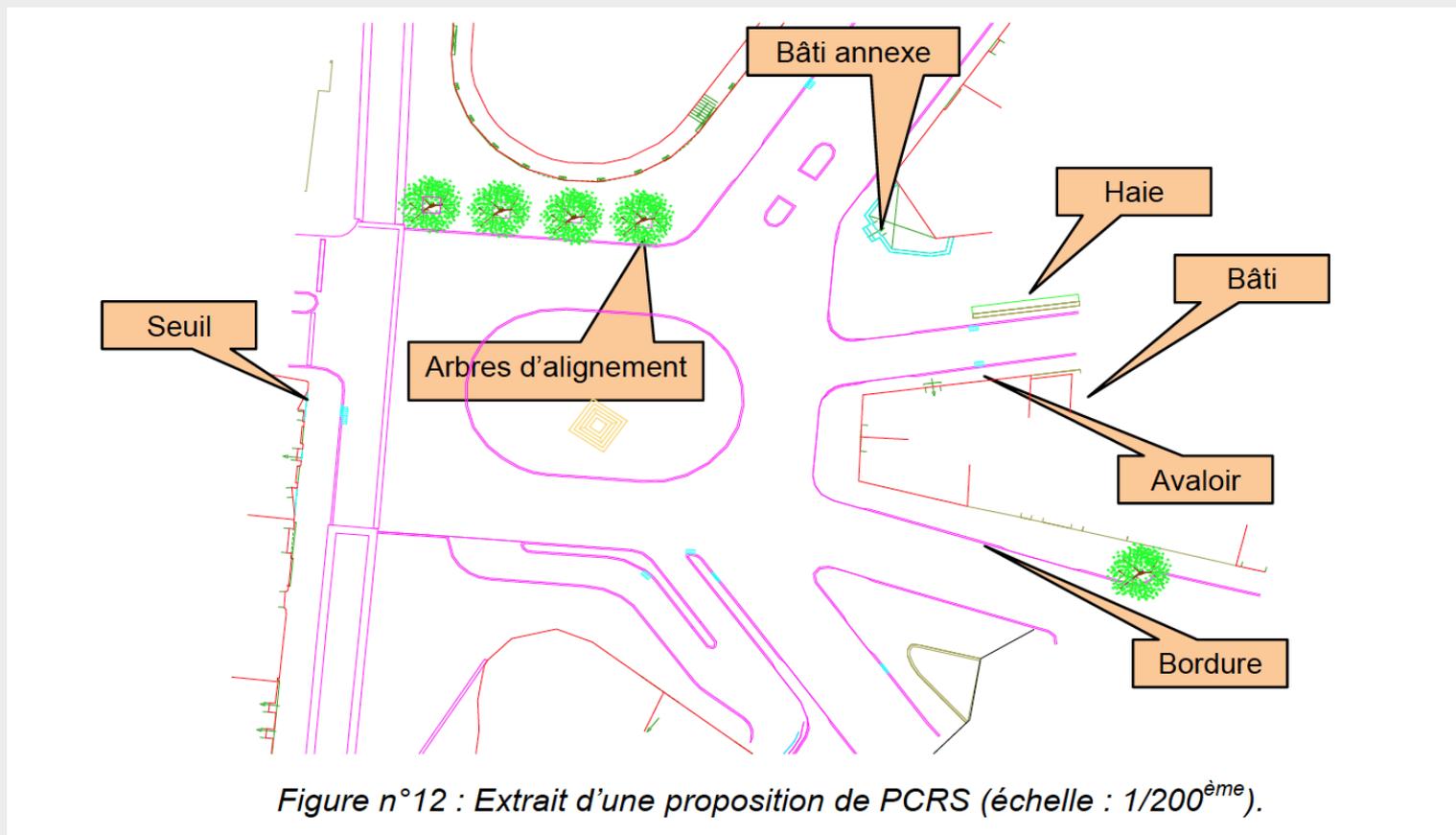
Il faut déterminer une autorité compétente locale pour réaliser le PCRS

Le PCRS : intérêt d'un partenariat local

- Déterminer un territoire et une Autorité publique compétente fédératrice de la démarche de constitution du PCRS, qui en assurera la diffusion aux partenaires, puis la mise à jour
- Partager les coûts d'acquisition pour optimiser les capacités d'investissement de chaque acteur, et respecter les délais 2019/2026
- Partager entre partenaires, les réseaux existants → le RTGE



LE PCRS : exemple de « corps de rue simplifié »



LE PCRS : une brique du RTGE



TOUR DE TABLE DES ACTEURS DU TERRITOIRE ANGEVIN

- **Angers Loire métropole : communauté urbaine** (à l'initiative de la démarche)
30 communes, 270 000 habitants, 2100 kms de voies sur le domaine public
- **Saumur Agglomération**
32 communes, 65 000 habitants, 1600 kms de voies sur le domaine public
- **Communauté d'Agglomération du Choletais**
13 communes (21 communes en 2017), 81 000 habitants, 300 kms de voies (Cholet) et 80 kms voies communautaires
- **Mauges Communauté 63** (anciennes) communes 119 000 habitants 1315 km²
- **Le Syndicat Intercommunal d'Energies** regroupe 366 des 367 (anciennes) communes du Maine et Loire, il gère des travaux de réseaux Electricité, Gaz, Eclairage Public, voire GC Telecom
- **Le Département de Maine et Loire** : gère environ 5 000 kms de routes
- **ERDF, GRDF** intéressés pour participer à la constitution du PCRS (casés V3?)
- **D'autres acteurs à contacter** : les autres EPCI du département, Orange, Melis@, OGE, FRTP, SPL aménagement, exploitants eau et assainissement ...

5

LE SIÉML GESTIONNAIRE du PRCS

- Le gestionnaire de ce PRCS doit être une autorité publique locale compétente,
- ALM, ERDF et GrDF sont favorables à ce que le SIÉML soit gestionnaire du PRCS,
- Pour le SIÉML, les enjeux sont les suivants :
 - se positionner comme acteur majeur en matière de SIG auprès des collectivités et des gestionnaires de réseaux sensibles,
 - monter en compétence en matière de gestion de SIG
 - disposer d'un outil permettant de respecter la réglementation DT / DICT,
 - réduire les coûts d'études sur les travaux.

LE RÔLE DU GESTIONNAIRE DU PCRS

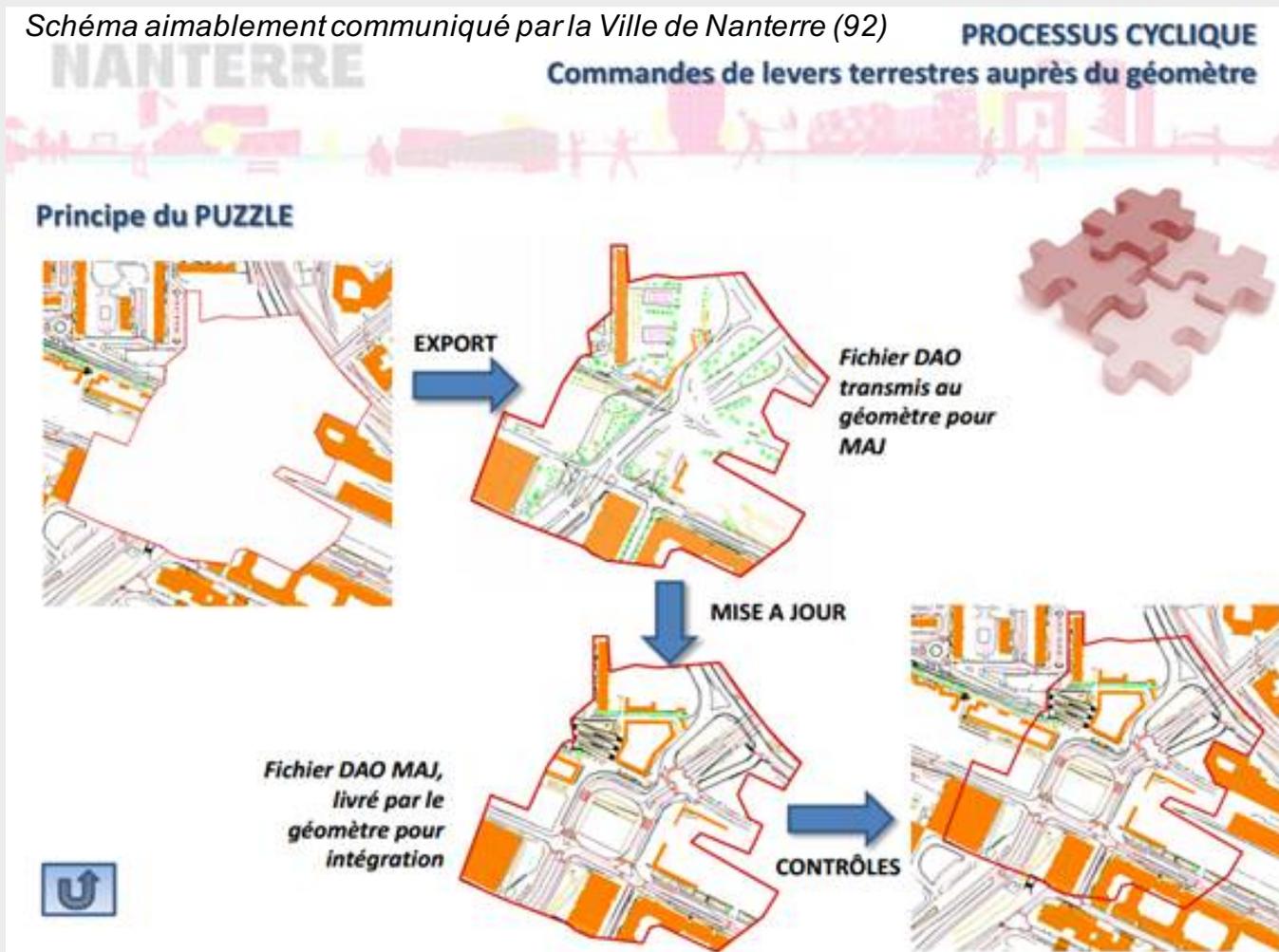
Ses missions seraient les suivantes:

- étude de faisabilité technique, financière et juridique du projet,
- mettre en place la gouvernance et les modalités de fonctionnement du partenariat,
- passer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du PCRS et le contrôle des prestations exécutées; réaliser les expérimentations préalables nécessaires,
- passer les marchés d'exécution des prestations de relevés nécessaires à la constitution du PCRS et suivre leur exécution,
- passer le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour définir et mettre en place un système d'information géographique et les outils de gestion et d'échange du PCRS,
- passer le marché d'acquisition, d'assistance et de formation pour la création d'une plateforme SIG pour l'éclairage public et le PCRS,
- animer et coordonner le réseau des partenaires pour la constitution et la mise à jour du PCRS.

LE PCRS : Constitution, mise à jour

- Comme à la CARENE, aucune méthode de constitution ne serait imposée, (*il appartiendrait au prestataire de se procurer éventuellement et directement auprès d'ERDF et GrDF, les casés réutilisables*).
- Le PCRS doit être mis à jour pour l'ensemble des partenaires, et sa mise à jour pourrait être la suivante:
 - le gestionnaire du PCRS fournit à « l'aménageur », ou à l'entreprise en charge des travaux un extrait du PCRS (format « casés » grande maille)
 - à la fin du chantier, l'entreprise remet au gestionnaire du PCRS, un fichier complété des modifications opérées et conforme aux spécifications du PCRS, pour la totalité de l'extrait initial,
 - le gestionnaire contrôle et intègre cet extrait dans le PCRS, ou programme une mise à jour spécifique du PCRS pour ce chantier, dans le cadre d'opérations périodiques regroupant plusieurs modifications mineures.

Illustration de la mise à jour PCRS, pour un aménagement important de voirie



Dans notre cas l'extraction serait réalisée sur des « casés rectangulaires » dont la maille reste à définir.

LE PCRS : les coûts de constitution

➔ A Angers Loire Métropole (estimation IETI consultants en juin 2013):

Scénario	ALM
Orthophotoplan avec restitution partielle sur les zones urbanisées (10 cm) et complétage au sol	2 210 000 € (HT)

Les linéaires de voies sont extraits de la BDTOPO de l'IGN : 2 210 km environ

➔ Pour le département de Maine et Loire, extraction provisoire des linéaires de voies (prix unitaires inspirés de l'expérimentation GéoVendée):

Type de voie	km	PU	Montant TTC
Voies urbaines	5 534	500 €	2 767 200 €
Voies en secteur rural	17 080	175 €	2 989 000 €
TOTAL			5 756 200 €
Pour le SIÉML PCRS sur réseau éclairage Total	3 300	1 000 €	3 300 000 €

10

SIÉML : focus sur la compétence éclairage public

- En plus de piloter la constitution du PCRS, le SIÉML doit détecter sur le terrain et géoréférencer les 2250 kms de réseaux d'éclairage public souterrain (câbles, coffrets) dont il assure la gestion,
- Ces relevés devront ensuite être intégrés dans le SIG du SIÉML. Les mises à jour régulières du réseau seront faites avec l'intégration des plans de récolement, processus décrit précédemment,
- Pour le PCRS comme pour l'éclairage public une charte graphique sera définie et prescrite. Un outil de contrôle automatique de fichiers produits sera mis en ligne pour les entreprises prestataires.

Coût estimé de l'opération :

- 1,8 M€ pour 2 250 km de réseaux d'éclairage public souterrain (800 €/km), étalés sur 10 ans
- Un groupement de commandes est envisagé avec le SYDEV (85) et le SYDELA (44) pour la détection des réseaux et l'intégration dans le SIG

LE PCRS POUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE ANGERS LOIRE MÉTROPOLÉ

Groupe de Travail GEOPAL RTGE - PCRS
le 1^{er} mars 2016

Merci pour votre attention